

## Restaurant scolaire

### Inscriptions :

Les inscriptions aux cuisines scolaires se font avec le GIAP. Soit lors des inscriptions officielles soit par la plateforme internet [www.my.giap.ch](http://www.my.giap.ch).

Les dates d'inscriptions sont communiquées chaque année par voie d'affichage et sur le site [www.giap.ch](http://www.giap.ch).

Selon les conditions générales du GIAP, si l'enfant doit être pris en charge immédiatement, un justificatif du besoin doit être fourni. Dans le cas contraire, un délai de carence est appliqué, l'inscription est enregistrée mais la prise en charge de l'enfant est reportée de deux mois afin de pouvoir adapter les ressources humaines du GIAP et les infrastructures communales aux besoins d'encadrement des enfants. Chaque année, un tableau des délais de carence est édité. Il est disponible sur le site internet [www.giap.ch](http://www.giap.ch). Les coordonnées des Responsables de secteur et les documents de présentation des équipes parascolaires sont disponibles sur le site internet [www.giap.ch](http://www.giap.ch).

Pour toute information ou difficulté liées à la plateforme Restoscolaire, vous pouvez contacter Restoscolaire, c/o ACG, boulevard des Promenades 20, 1227 Carouge. T 022 304 57 70 [parascolaire@giap.ch](mailto:parascolaire@giap.ch).

Un compte e-demarches vérifié de l'Etat de Genève est nécessaire pour accéder au portail parascolaire, veuillez consulter le site internet [www.ge.ch/demarches](http://www.ge.ch/demarches).

Si vous ne parvenez pas à créer ce compte e-demarches vérifié, contactez la ligne téléphonique du support de l'Etat de Genève au 0840 235 235.